

**CONTRAT DE RÉSERVATION - SAISON 2010 / 2011**  
À retourner avec votre règlement au Camping Iscle de Prelles  
Hameau de Prelles - 05120 St Martin de Queyrieres

Tél / Fax : 04 92 20 28 66  
Portable : 06 88 78 62 79

**Réservation :**

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de réservation dûment rempli et signé, accompagné de votre acompte, sous réserve d'emplacement encore disponible à cette date.

La réservation est effective : elle est confirmée par courrier et un reçu est établi.

La réservation ne peut se faire : nous vous en informons par courrier ou par téléphone, en vous restituant la totalité de votre acompte.

Les emplacements sont loués nominativement et ne pourront, en aucun cas, être sous-loués.

**Paiement :**

Toute réservation, pour être acceptée, doit être accompagnée du versement d'un acompte correspondant à 30 % du montant du séjour, déductible du montant global de la facture. Le solde du séjour correspondant aux 70 % restants sera à régler dans son intégralité un mois avant votre arrivée et ceci sans rappel et relance de notre part.

**Annulation :**

Toute annulation de séjour doit nous être notifiée par courrier. Pour toute annulation parvenue plus de 60 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte de 30 % vous sera restitué. De 60 à 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte ne sera plus remboursable. Moins de 30 jours, nous conserverons la totalité de votre versement.

**Retard ou interruption de séjour :**

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Tout séjour interrompu pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement. Une location reste réservée 24 heures après la date d'arrivée ; passé ce délai, si le client ne s'est pas manifesté, le locatif sera reloué par le camping, la totalité du versement reste acquise au camping.

**Assurance :** chaque campeur doit être assuré pour sa « Responsabilité civile ».

Nous attirons votre attention sur la possibilité de souscrire auprès de votre compagnie d'assurance un contrat couvrant les conséquences d'une annulation ou d'une interruption de séjour.

**Dépôt de Garantie :** Un chèque de 250 €

ou un numéro de carte de crédit et sa date de validité vous sera demandé le jour de votre arrivée, restituable le jour de votre départ, déduction faite, éventuellement, du coût du matériel cassé ou manquant. L'hébergement doit être restitué en parfait état de propreté, dans le cas contraire, une retenue de 50 € sera effectuée.

Nom - Prénom .....

Adresse .....

Code Postal et Ville .....

Pays .....

Email .....

N° de Téléphone ..... Portable .....

Comment avez-vous connu le Camping Iscle de Prelles ? .....

**Composition de la famille**

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance .....

1 .....

2 .....

3 .....

4 .....

5 .....

6 .....

**Véhicule**

Immatriculation .....

Marque ..... Couleur .....

**Animal**

Chat  Chien  Autre Préciser .....

N° tatouage .....

Accepte les conditions de location et réserve pour la période du :

Date d'arrivée ..... à partir de 8 h / emplacements

à partir de 16 h / mobile homes

à partir de 16 h / chalets

Date de départ ..... avant 12 h / emplacements

avant 10 h / chalets

avant 10 h / mobile homes

**WIFI accès ILLIMITÉ**

Voir conditions à l'accueil

<http://camping-iscledeprelles.com>  
Disponibilités et réservations en ligne

## LOCATIONS

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Chalet type Kaiti 960             | <input type="checkbox"/> Nombre d'adultes .....                               |
| <input type="checkbox"/> Chalet type Kaiti 830             | <input type="checkbox"/> Nombre d'enfants >10 ans .....                       |
| <input type="checkbox"/> Chalet type Modulo 24             | <input type="checkbox"/> Nombre d'enfants <10 ans .....                       |
| <input type="checkbox"/> Chalet type Modulo 18             | <input type="checkbox"/> Option Ménage Semaine                                |
| <input type="checkbox"/> Mobile Home 5/7 pers.             | <input type="checkbox"/> Option Ménage Week End                               |
| <input type="checkbox"/> Mobile Home 4/6 pers.             | <input type="checkbox"/> Option Drap jetable <input type="checkbox"/> 140x190 |
| <input type="checkbox"/> Mobile Home 2/4 pers.             | <input type="checkbox"/> 80x190   |
| <input type="checkbox"/> Mobile Home sans sanitaire        |   |
| <input type="checkbox"/> Caravane 2/4 pers. sans sanitaire |   |

A régler 30% du montant du séjour, soit :  €

Je m'engage à payer le solde correspondant aux 70% restants, soit  €  
**un mois avant mon arrivée au camping, sans rappel de notre part.**

Pour les WE et courts séjours, la totalité est à verser dès la réservation.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et je les accepte.

## EMPLACEMENT

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Caravane - longueur .....    | <input type="checkbox"/> Petite toile de tente |
| <input type="checkbox"/> Camping Car - longueur ..... | <input type="checkbox"/> Grande toile de tente |

Nombre d'adulte	<input type="text"/>	€	+ 0,30€/adulte/jrs	<input type="text"/>	€
Nombre d'enfants >10 ans	<input type="text"/>	€	+ 0,30€/enfants >10ans	<input type="text"/>	€
Nombre d'enfants <10 ans	<input type="text"/>	€			
Branchement électrique 4A	<input type="text"/>	€			
6A	<input type="text"/>	€			
10A	<input type="text"/>	€			
Animal	<input type="text"/>	€			
Emplacement	<input type="text"/>	€			
Véhicule suppl.	<input type="text"/>	€			
Sous total A	<input type="text"/>	€	Sous total B	<input type="text"/>	€

Total A + B  € x Nombre Nuits

Total  €

A régler 30% du montant du séjour  €

Je m'engage à payer le solde correspondant au 70% restants, soit  €  
 payable la veille du départ.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et je les accepte.

Mode de règlement de l'acompte :

- Chèque (libellé à l'ordre du *Camping Iscle de Prelles*)  
 Chèques vacances  
 Espèces ou Mandat ou Western Union

Carte bancaire acceptée uniquement sur internet.

Avez-vous des souhaits particuliers concernant le choix de l'emplacement  
 (ombragé - ensoleillé - tres calme - proche piscine) ou du locatif ?  
 Nous ferons le maximum pour vous satisfaire.

.....  
 .....

Fait à .....

Signature précédée de la mention «lu et approuvé»

Le : .....

## CONDITIONS GENERALES CAMPING - CARAVANEIGE

Partie à conserver

Réservation :

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception de votre contrat de réservation, dûment rempli et signé accompagné de votre acompte, sous réserve d'emplacement encore disponible à cette date.

La réservation est effective : elle est confirmée par courrier et un reçu est établi.

La réservation ne peut se faire : nous vous en informons par courrier ou par téléphone, en vous restituant la totalité de votre acompte.

Les emplacements sont loués nominativement et ne pourront, en aucun cas, être sous-loués.

Paiement :

Toute réservation, pour être acceptée, doit être accompagnée du versement d'un acompte correspondant à 30 % du montant du séjour, déductible du montant global de la facture. Le solde du séjour correspondant aux 70 % restants sera à régler dans son intégralité la veille de votre départ.

Annulation :

Toute annulation de séjour doit nous être notifiée par courrier. Pour toute annulation parvenue plus de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte de 30 % vous sera restitué. Moins de 30 jours avant la date prévue de votre arrivée, l'acompte ne sera plus remboursable.

Retard ou interruption de séjour : Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Tout séjour interrompu pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement. Un emplacement reste réservé 24 heures après la date d'arrivée ; passé ce délai, si le client ne s'est pas manifesté, l'emplacement sera reloué par le camping, l'acompte versé reste acquis au camping.

Assurance : chaque campeur doit être assuré pour sa « Responsabilité civile ». Nous attirons votre attention sur la possibilité de souscrire auprès de votre compagnie d'assurance un contrat couvrant les conséquences d'une annulation ou d'une interruption de séjour.